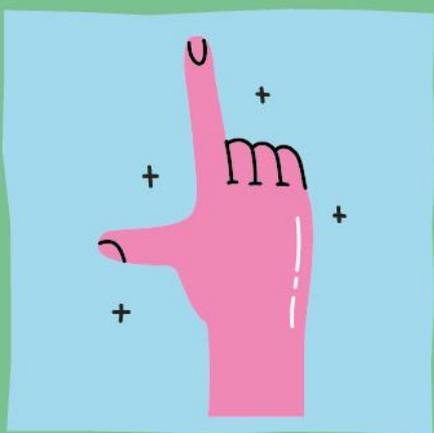


# Supports de communication de la Ville de Cachan

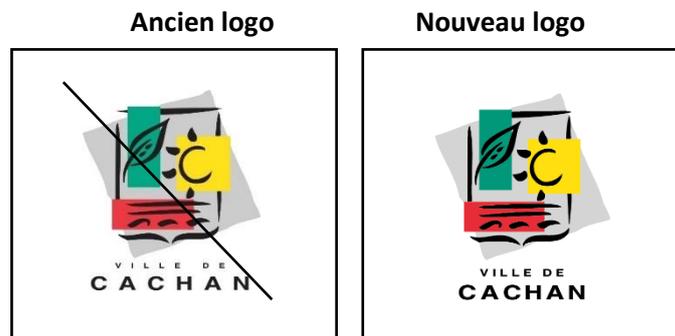


Notice d'information à  
l'usage des associations

Ce document est un mode d'emploi pour que votre communication soit mise en avant par la Ville et diffusée efficacement auprès de l'ensemble des habitants. Vous y trouverez des indications sur les formats des affiches et leur diffusion, sur le Cachan Mag et sur le site internet de la Ville, ainsi que les démarches à suivre et les bonnes pratiques. Cela vous permettra de maximiser l'impact de votre communication, tout en respectant les règles d'usage de notre collectivité.

## Le logo de la Ville

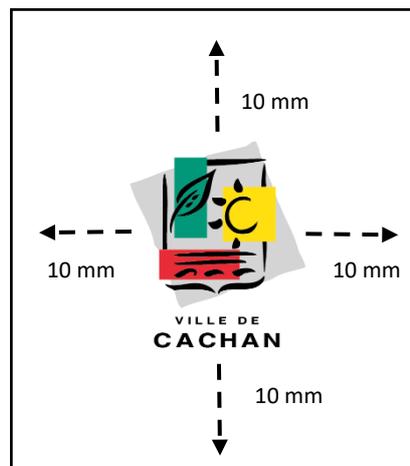
La Ville a fait évoluer son logo en 2024. Lorsque vous utilisez le logo de la Ville, assurez-vous d'utiliser la bonne version du logo.



L'évolution est mineure, elle porte sur l'intitulé « Ville de Cachan », pour en assurer un meilleur rendu.

Si vous n'avez pas le bon logo, merci d'en faire la demande à la Direction de la communication et de la proximité par email [communication@ville-cachan.fr](mailto:communication@ville-cachan.fr)

### Les positionnements du logo :



Zone de protection du logo

## Les panneaux municipaux

### 1) Les panneaux associatifs

La Ville met à disposition **six panneaux municipaux dédiés exclusivement aux associations**. Ces panneaux sont gérés par le service des sports et de la vie associative. Afin de prendre en compte vos affiches, il est nécessaire que l'événement soit accessible et ouvert à tous les Cachanais.

Les affiches doivent être déposées au moins 10 jours avant la date de l'événement auprès du service des sports et de la vie associative. L'affichage se fait tous les lundis. Cela permet de faciliter l'organisation et d'optimiser l'affichage sur les panneaux municipaux.

Les panneaux sont situés devant les lieux suivants :

- École élémentaire Pont Royal ;
- École élémentaire La Plaine ;
- École élémentaire Carnot ;
- École élémentaire Le Coteau ;
- École maternelle Paul Doumer ;
- Gymnase Belle Image.

### 2) Les panneaux de la Ville

La Ville dispose de 23 panneaux répartis dans toute la ville.

Ces panneaux sont dédiés principalement à la communication portant sur les événements organisés par la Ville et à la communication d'informations à destination de tous les habitants (recensement, inscription pour les écoles, vaccination...).

Certains événements associatifs peuvent être affichés sur ces panneaux municipaux, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la Ville.

Une validation par la Direction de la communication et de la proximité est requise au préalable, qui juge la faisabilité de cet affichage en fonction de la nature de l'événement (événement en partenariat, événement gratuit s'adressant à tous par exemple). La diffusion des affiches se fait au cas par cas (en fonction de la disponibilité des espaces et/ou du temps disponible).

Par ailleurs, pour que votre événement soit affiché dans un panneau « Ville », votre affiche doit :

- inclure le logo de la Ville selon la charte en vigueur ;
- ne pas comporter d'erreurs orthographiques.

À noter que seuls les formats 40x60 ou A3 sont autorisés.

Contact : [sport.vieassociative@ville-cachan.fr](mailto:sport.vieassociative@ville-cachan.fr)

Lieu de dépôt des affiches : service des sports, vie associative et loisirs, 2 rue Gallieni – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



## Ce qui nous rassemble

Fondée en 2016, l'association MADIA célèbre cette année 10 ans de solidarité avec les plus démunis à Madagascar. Des actions qui rassemblent cachanais et Malgaches.

VIE ASSOCIATIVE

### MADIA : 10 ans de solidarité avec Madagascar

C'est au retour d'un voyage à Madagascar, en 2014, que Bernard Boudry, Cachanais depuis 47 ans, décide de venir en aide aux familles de ce pays de l'Océan Indien, l'un des plus pauvres de la planète. Pénétré par la conviction que chaque enfant mérite un avenir, il crée MADIA en 2015 pour encourager, par l'éducation, à l'intégration des jeunes en difficulté sur l'île. Pour cet humaniste, une présidence partagée avec l'importante communauté cachanaise d'origine malgache s'impose alors. « Cette double générosité », explique-t-il, *favorise un accompagnement au plus proche des besoins locaux.* « C'est ainsi que depuis 8 ans, Tiana Stradijo-Ralsonondramanitra est la vice-présidente de l'association.

#### 10 ans d'engagements

En 10 ans, MADIA a initié de nombreuses actions solidaires. Son bilan est éloquent : 320 000 repas ont été servis à de jeunes enfants. L'association a construit plusieurs équipements, une bibliothèque à Antsohitra, une salle polyvalente à Antsirabe et une école de la seconde chance (ESC) à Fianarantsoa. Avec l'ESC, MADIA offre, après remise à niveau des jeunes élèves, la possibilité de suivre une formation professionnelle dans des domaines d'apprentissage en matière d'horticulture, d'agriculture, de mécanique ou de couture. Elle finance leur voyage mais aussi le transport et la nourriture. Résultat : plus de 50 % des élèves ont aujourd'hui un emploi.

\* d'infos : [www.madia.fr](http://www.madia.fr)  
#ens : [contact@madia.fr](mailto:contact@madia.fr)



Une 20 ans de l'ESM de la Seconde Chance à Fianarantsoa. © photo:www.madia.fr

**zoom sur**

**LA MUSIQUE CONTRE LE SOUTIEN**

Comme chaque année, MADIA organise son concert de soutien à Madagascar. Ainsi, pour ses 10 ans, le 25 mars dernier, les musiciens Tania Gellé et Julien Vial ont fait vivre le théâtre Jacques Offenbach en son des rythmes malgaches.

Si l'ensemble des fonds collectés du concert servent pour de nouveaux projets, l'association mobilise plus régulièrement des dons, des objets, des vêtements, dans le cadre de ses actions, et la célèbre Initiative Populaire s'active en faveur de la culture.

Enfin, « Le Comité pour les actions associatives et ses proches (CMA) de la ville de Cachan nous soutient dans nos projets », se réjouit Bernard Boudry.

**Cachan** • 17

Une autre rubrique, intitulée « Ce qui nous rassemble », peut mettre en valeur les associations, mais aussi des Cachanais et Cachanaises qui s'engagent activement au service de la communauté, à travers des initiatives solidaires.

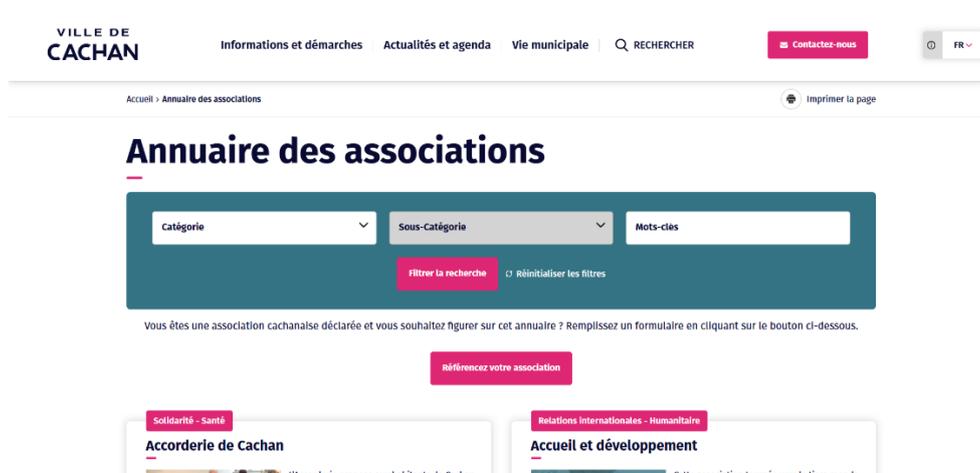
La Direction de la communication et de la proximité pourra vous solliciter dans ce cadre, avant de confier la rédaction de l'article à un ou une journaliste.

Contact : [communication@ville-cachan.fr](mailto:communication@ville-cachan.fr)

La nouvelle version du site internet de la Ville de Cachan est accessible depuis le 28 avril 2025. Les associations ont désormais la possibilité de se faire référencer (si elles ne le sont pas déjà) et d'inscrire leurs événements sur l'agenda en ligne.

### Référencer votre association

Depuis le site **ville-cachan.fr**, cliquez sur l'onglet **Informations et démarches** puis **Vie associative** et enfin **Annuaire des associations** : <https://ville-cachan.fr/annuaire-des-associations/>



Lorsque vous êtes sur cette page, vous avez 2 possibilités :

1- Votre association est déjà référencée

Vérifiez les informations sur votre fiche et, si vous constatez une erreur, demandez à modifier la fiche.

Pour modifier les informations :

- Cliquer sur « Voir le détail »
- Puis « Proposer une modification »
- Remplir tous les champs et cliquer sur « Envoyer »



## 2- Vous n'êtes pas référencé

VILLE DE CACHAN

Informations et démarches | Actualités et agenda | Vie municipale | RECHERCHER

Contactez-nous

FR

Accueil > Annuaire des associations

Imprimer la page

# Annuaire des associations

Catégorie

Sous-Catégorie

Mots-clés

Filtrer la recherche

Réinitialiser les filtres

Vous êtes une association cachanaise déclarée et vous souhaitez figurer sur cet annuaire ? Remplissez un formulaire en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Référez votre association

Solidarité - Santé

Accorderie de Cachan

L'Accorderie propose aux habitants de Cachan

Relations internationales - Humanitaire

Accueil et développement

Cette association tournée vers le tiers-monde

Vous devez :

- Cliquer sur « Référencer votre association »
- Remplir tous les champs et cliquer sur « Proposer mon association »

Dans les deux cas la Direction de la communication et de la proximité validera manuellement votre demande une fois celle-ci envoyée. Le délai de modification peut aller jusqu'à **5 jours ouvrés**.

## Inscrire votre événement

Depuis le site ville-cachan.fr, rendez-vous sur la page **Actualités et agenda**. Cliquez ensuite sur « **Annoncer un événement** » : <https://ville-cachan.fr/agenda/>

VILLE DE CACHAN Informations et démarches Actualités et agenda Vie municipale RECHERCHER Contactez-nous FR

Accueil > Agenda Imprimer la page

# Agenda

Période Thématique Mots-clés

Filter la recherche Réinitialiser les filtres

Vous êtes une association cachanaise déclarée et vous aimeriez communiquer sur un événement que vous organisez à Cachan ? Vous pouvez annoncer votre événement dans l'agenda de la Ville.

Remplissez le formulaire ci-dessous à partir du début de la manifestation.

**Annoncer votre événement**

VILLE DE CACHAN Informations et démarches Actualités et agenda Vie municipale RECHERCHER Contactez-nous

Accueil > Annoncer votre événement Exporter en PDF Imprimer la page

## Annoncer votre événement

**Votre événement**

(Les champs du formulaire marqués par une étoile \* sont des champs obligatoires.)

Nom de votre événement \*

Type d'événement  
- Choisir -

Date de début \* JJ/MM/AAAA Date de fin \* JJ/MM/AAAA

Lieu de l'événement \*

Horaires \*

Descriptif de votre événement \*

**Votre image**

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Types de fichiers acceptés: jpg, png, gif, odt, doc, docx, taille max. des fichiers : 20 MB.

Nom de l'association ou de l'établissement organisateur \*

Tarifs

Public concerné par l'événement  
- Enfants -

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

**Vos coordonnées**

Nom & Prénom \*

Courriel \*

Cliquez sur « **Soumettre votre événement** » après avoir rempli le formulaire. Un message sur la page du site web vous confirme que celle-ci a bien été prise en compte.

## Annoncer votre événement

Votre proposition d'évènement a bien été enregistrée.

Elle sera étudiée et traitée dans les plus brefs délais (3 à 5 jours ouvrés).

Pour assurer au mieux le traitement de votre demande, pensez à envoyer votre demande au moins 10 jours avant le début de votre manifestation.

Pour le référencement, comme l'enregistrement d'un événement, sachez que la Direction de la communication et de la proximité se réserve le droit de vérifier les éléments avant mise en ligne. Elle peut aussi ne pas publier votre annonce si celle-ci ne remplit pas les critères d'éligibilité, et/ou vous contacter si elle est incomplète.

Contact : [communication@ville-cachan.fr](mailto:communication@ville-cachan.fr)

## Les réseaux sociaux de la Ville

Instagram et Facebook sont les principaux réseaux sociaux utilisés par la Ville. Une mise en avant de votre événement peut être envisagée sur ces plateformes, sous réserve de validation.

La Ville se réserve le droit de sélectionner les publications en fonction de leur pertinence et en cohérence avec sa ligne éditoriale. Votre événement doit d'abord être inscrit dans l'agenda du site internet de la Ville sur la page **Actualités et agenda**, au moins **10 jours avant la date de l'événement**.

### - Instagram :

Une fois publié sur l'agenda du site internet, votre événement pourra figurer dans la publication hebdomadaire « Que faire à Cachan cette semaine ? ». Si votre association dispose d'un compte Instagram, elle pourra être identifiée dans la publication. L'affiche de votre événement pourra être utilisée uniquement si le visuel est de qualité ; sinon, nous opterons pour une photo de nos archives ou une image libre de droits. La décision de publication dépend de la nature de l'événement, évaluée selon sa pertinence.



Story : Vous pouvez identifier la Ville (@ville2cachan) sur vos publications ou en story, votre événement sera ensuite republié en story sur le compte de la Ville de Cachan.

### - Facebook :

Vous pouvez identifier ou mentionner la « Ville de Cachan » sur la publication annonçant votre événement, celle-ci sera ensuite repartagée sur son fil d'actualités.



Nous vous invitons à respecter ces consignes afin d'assurer la meilleure communication possible de vos événements.

